

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 1 (1872)

Heft: 12

Artikel: Journal d'un jeune instituteur [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la première explication se développe naturellement dans l'esprit des élèves, qui sont ensuite plus capables de saisir ce qu'on a voulu leur enseigner.

19. Tout en tenant compte des circonstances où l'on est placé, se conformer le plus possible au programme du cours où sont les élèves.

B. D.

JOURNAL D'UN JEUNE INSTITUTEUR.

— SUITE. —

Jeudi, 23 Septembre. Le beau soleil et la belle nature que j'ai admirés aujourd'hui en allant à C. pour assister à une conférence! Que de charmes on éprouve à rêver en marchant et à savourer à longs traits ces délices des beaux jours d'automne si souvent chantés par les poètes! Cette saison est la préférée des âmes rêveuses et mélancoliques; elles éprouvent un attrait puissant et mystérieux pour les grandes et douces scènes de la nature d'automne, pour ces spectacles si pleins de fortes leçons et qui prêtent tant à la méditation. Pour moi, je ne puis assister avec un cœur indifférent au départ des oiseaux, à la chute des feuilles, au jaunissement des prairies, au murmure tout particulier des fontaines et des ruisseaux, à la disparition des fleurs, enfin à ce lent et solennel dépouillement de la nature, qui dépose ses ornements, semblable à quelque beau et brillant homme du monde qui voit arriver successivement à lui les rides, la pâleur, les cheveux blancs, les infirmités... la mort!... A la chute des feuilles, il y a onze ans, j'embrassais le cadavre de mon ami d'enfance X. Que de choses survenues depuis lors, et à combien de ces séparations j'ai dû assister déjà!

Je suis revenu de notre conférence gai, content, plein de douces pensées et animé d'un nouveau courage pour continuer mes fonctions. Ces réunions, si utiles, sont pleines de charmes pour moi, j'aime à retrouver de temps à autre mes confrères, à leur témoigner mon amitié et mon tendre intérêt. La familiarité, la bienveillance, l'ordre, le travail, choses que chacun aime, règnent dans nos assemblées, grâce à la bonté, à la douce fermeté de l'inspecteur qui les préside. Rien ne déplaît et ne désaffecte des conférences comme la fierté, la raideur, la compression de la part d'un président, comme aussi rien ne divise autant les instituteurs que la prétention de quelques-uns, la recherche des faveurs et des bons mots, la sotte idée de supériorité, le pédantisme d'un autre âge dont il reste encore des traces cependant, et enfin cette raillerie piquante qu'un auteur appelle si bien *le voisin de la*

calomnie. La position d'un instituteur doit lui inspirer plus de modestie que de prétention ; cette dernière d'ailleurs n'entre jamais dans une âme véritablement éclairée et chrétienne, dans un cœur et un esprit nourris des saines productions de la science religieuse.

Dimanche, 26. Le monde tient à jouir pleinement des derniers beaux jours de la saison. On n'aperçoit de tous côtés que promeneurs, que bandes joyeuses et folâtres parcourant les routes, escaladant les montagnes, sillonnant les prairies ou jouant sur le bord de la rivière. Notre jeunesse, garçons et filles, veut avoir aussi son jour de plaisir : il s'agit d'une course en commun dans la montagne ; j'ai été invité à y prendre part. Mon refus, sur lequel on comptait peut-être, n'a heureusement mécontenté personne. Un jeune instituteur comme moi n'est pas à sa place au milieu ou à la tête des *fêtes* de la jeunesse. Je sais bien qu'une opinion partagée par des hommes respectables veut que le maître d'école prenne part aux ébats des jeunes gens, qu'il les dirige dans leurs réjouissances et les accompagne dans leurs promenades, cela afin d'empêcher les excès, les écarts, les désordres quelconques. Excellente intention, sans doute, mais le maître qui se conduit d'après cette idée joue gros jeu : il met pour ainsi dire sur la roulette son droit au respect, son prestige auprès des enfants, souvent son avenir et l'honneur de sa vie. Pour moi, je n'en courrai pas les risques. Je vois bien que ma jeunesse ne saurait inspirer la retenue et la modération, ni commander la prudence dans les actes et les paroles. Suivre ces jeunes gens serait donc m'exposer ou à troubler, par ma réserve, la joie de la promenade, ou à approuver au moins tacitement des faits que je ne voudrais pas voir se produire sous les yeux des enfants. Or, de même qu'un enfant doit éviter tout ce qu'il n'osera pas faire ou dire en présence de parents honnêtes, de même un bon précepte de conduite pour un instituteur, c'est de ne dire ou de n'approuver jamais des faits dont il aurait à rougir en face de ses élèves.... Ta, ta, ta, ta, mon curé arrive, une lettre à la main et riant comme un bossu. « Vous en serez ! me dit-il. Lundi, réunion des membres du *Pius-Verein* à C. Mon ami, M. R., un vrai bouffon, me trace dans cette lettre le plan d'un discours capable de dérider les fronts les plus soucieux. C'est amusant ; mais ce qui vaut mieux, c'est la promesse d'une bonne réception et d'un gai souper au milieu d'une société d'amis. — Affaire entendue, monsieur le curé, à lundi. » — Il n'est pas besoin de la perspective d'une agréable soirée et d'un bon souper pour m'attirer dans les assemblées du *Pius-Verein*. J'aime cette association qui a fait déjà beaucoup de bien et qui s'apprête à en faire plus encore. Il y a là un but avoué, et, certes, bien avouable ; pas de trames secrètes, pas de mystère ; tout se fait et se dit en plein soleil, *sous le ciel du bon Dieu*, selon une touchante parole. Au reste, il est toujours vrai le proverbe qui dit : « Fais ce que tes ennemis ne voudraient pas que tu fisses. » Et, en condamnant et combattant

le *Pius-Verein*, les ennemis de Dieu, de l'Eglise et de la société en ont fait le plus bel éloge et démontré toute l'importance.



CORRESPONDANCE.

Bas-Valais, 21 Novembre 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez à un humble instituteur de campagne de vous donner quelques nouvelles et de vous adresser quelques questions touchant l'instruction primaire. — En Valais, comme dans le canton de Fribourg, le Grand Conseil va s'occuper d'une loi sur cette importante matière. Tout en constatant que le projet, qui va être soumis ces jours-ci à l'assemblée législative, est un progrès, le *Confédéré du Valais* ne peut s'empêcher de témoigner son dépit au sujet de certaines dispositions qui ne lui conviennent qu'à demi. Selon lui, cette loi sera trop catholique. Ce mot n'y est pas, mais il se lit entre les lignes. Le projet porte que M. le curé sera membre-né de la commission scolaire de sa paroisse. D'après le journal *progressiste*, les dispositions de la loi actuelle, qui permet au pasteur l'entrée libre de l'école, pour l'enseignement religieux, pourraient bien suffire. Il n'ose pas encore demander que l'on bannisse tout à fait la religion de l'enseignement. Cette disposition ne lui serait cependant pas trop désagréable. Il pourrait ainsi plus facilement s'assurer des abonnés pour l'avenir. Quant à nous, nous trouvons cette innovation dans la loi sur l'instruction primaire très-raisonnable et toute naturelle. Le curé est en général l'homme le plus instruit de la commune. Il est aussi le plus intéressé au progrès de l'instruction primaire. Dans beaucoup de localités, il est le seul homme qui s'en occupe sérieusement, et qui s'impose, à cet effet, de vrais sacrifices.

La nouvelle loi fixera un *minimum* de traitement pour les instituteurs. Ce *minimum* sera sans doute bien inférieur à celui des autres cantons de la Suisse, et il ne manquera pas d'exercer la pitié de certains amis de l'humanité de Neuchâtel et d'ailleurs. Mais si l'on considère que l'argent a plus de valeur chez nous que dans les pays industriels, et que la vie y est beaucoup moins chère, l'on comprendra facilement que la position de nos instituteurs ne sera pas aussi mauvaise qu'on voudrait bien le dire. Au reste, je prierais ceux qui se lamentent si pharisaïquement sur notre instruction, tant arriérée, selon eux, de bien vouloir tenir compte des difficultés souvent insurmontables qu'opposent notre climat et les habitudes de nos villages. Nos popula-